

1936



2016



8 ANS

DES
CONGES PAYES



1936
2016



1936 - 2016 : les Congés Payés soufflent leurs 80 bougies !

Au cours de l'histoire du 20^e siècle, de grandes vagues de grèves ont submergé la société française.

Celle de mai-juin 1936 est l'une des plus marquantes. Alors qu'une crise économique et politique sévit, que l'extrême droite menace, des millions d'ouvriers s'organisent dans leurs usines et bouleversent le rapport de force. La CGT est en première ligne et s'affirme alors comme un acteur majeur de la scène politique et sociale. La victoire est au bout du combat. Congés payés, 40 heures et conventions collectives récompensent tous les efforts déployés. Événement souvent mythifié, son histoire reste pourtant mal connue.

A travers ce document, pour fêter les 80 ans des congés payés, la CGT Canon France a voulu faire un retour sur cette période, d'une formidable densité, et rappeler que chez Canon aussi des acquis sociaux de plus de 40 ans ont été obtenus grâce à l'engagement des salariés.

Une rétrospective s'impose donc !



C'est comment 36 ?



A l'heure, où le patronal (MEDEF) entend défaire un à un tous les acquis sociaux obtenus par la lutte, à l'heure où les médias relayent les discours ultra-libéraux, la CGT propose, d'aller dans le sens du progrès social ! C'est pourquoi nous souhaitons évoquer un acquis qui semble évident aujourd'hui, mais qui a été obtenu difficilement : les CONGES PAYES.

Il est toujours bon de comprendre d'où on vient pour savoir où on va... En 2016, personne n'imaginerait que les congés payés puissent ne pas exister... et pourtant... il a fallu les grèves de mai-juin 1936 pour que le patronat et le gouvernement accordent, entre autres, deux semaines de congés payés, de peur de perdre bien plus... Mais que s'est-il passé ?

L'idée de vacances payées naquit dans les années 1920. En 1926, le congrès de la CGT revendique le droit à des congés payés. Cette année-là, l'idée d'« être payé à ne rien faire », comme le bonheur, devient « une idée neuve ». Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de pairs. Du Front populaire à aujourd'hui, l'histoire des congés et des vacances est longue. Et elle n'est pas finie....

Le Front Populaire

Le 3 mai 1936, le Front Populaire gagne les élections et provoque par sa victoire un élan de revendications chez les travailleurs. Mouvements de grèves et occupations pacifiques des usines entraînent plus de 2 millions de travailleurs dans une lutte pour de meilleures conditions de travail et l'ouverture de négociations avec le patronat.

La France est paralysée et, sous la pression du nouveau gouvernement, des discussions s'engagent.

Dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, à l'hôtel Matignon à Paris, sont officiellement signés les accords dits de Matignon, entre le Président du Conseil, Léon Blum, la Confédération Générale du Patronat Français et la CGT.

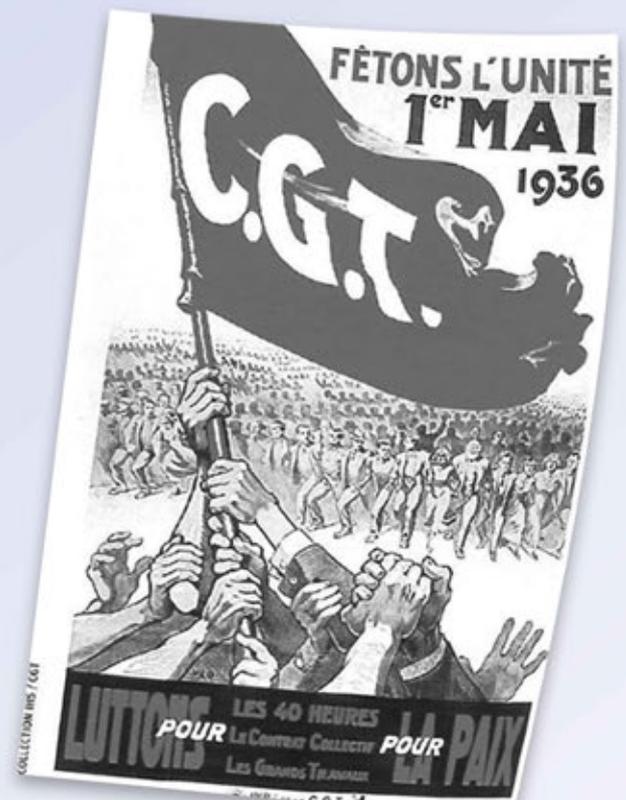
Ces accords prévoient la généralisation des conventions collectives, la création des Délégués du Personnel et une augmentation de 12 % des salaires. Mais ce qui marque l'esprit des Français reste l'instauration de la semaine de 40 heures et l'octroi de congés payés qui permettront surtout aux Français de partir en vacances, et ce dès l'été 1936.



Les ouvriers fêtent leur victoire



La première page du journal Le Peuple du 10 juin 1936



Affiche CGT pour le 1er Mai 1936



En juillet de cette année-là, 600 000 ouvriers découvrent la mer, la montagne, la campagne et les loisirs. Ils partent à pied, à vélo, en tandem et découvrent enfin un peu de repos et de bonheur.

Mais, pour Léo LAGRANGE (ministre de la jeunesse et des sports) cela n'est pas suffisant. Il impose des billets SNCF à prix réduit pour les travailleurs. C'est ainsi qu'à l'été 1937, 900 000 personnes partiront en vacances.

Le nombre de vacanciers ne cessa d'augmenter dans les années suivantes, même s'il y a eu un ralentissement pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est après 1945 que tous les secteurs liés aux congés payés connurent une croissance exponentielle, le tourisme et les différents loisirs devinrent un domaine très porteur et rentable.

La Libération de la France

Les congés payés trouvent véritablement leur expression populaire à la Libération de la France, dans la dynamique du Conseil National de la Résistance qui, outre les Caisses de retraite et la sécurité sociale, initie la création des Comités d'Entreprise en 1945.

Les CE et les vacances

Les CE ont alors un rôle prépondérant dans l'accès effectif aux vacances. Ils sont à l'origine de multiples initiatives en matière culturelle, sportive, touristique et de loisirs notamment avec la création des colonies de vacances, des camps de vacances et plus tard des villages vacances.

Le besoin de repos, de vacances, est plus que jamais à l'ordre du jour au sortir de la guerre et c'est aux CE qu'échoit de réaliser ce que le Front populaire n'a pas eu le temps de concrétiser, à savoir la création d'un réseau de tourisme social.

Les tout premiers CE décident de mutualiser leurs moyens au sein d'une Fédération Nationale de Tourisme Social qui prend pour nom : « Tourisme et Travail ». Dès août 1946 « Tourisme et Travail » ouvre le premier centre de vacances dans le hameau de Theix près de Clermont-Ferrand.

Les premières vacances à la neige eurent lieu en 1948 à Saint-Jean-de-Sixt, en Haute-Savoie. L'organisation des vacances pour adultes, qui répondait à une réelle aspiration, prit un rapide essor puisque, dès 1950, quinze nouveaux centres, situés dans les Alpes, dans les Pyrénées, en Alsace, sur la côte d'azur, en Charente, en Bretagne virent le jour.



Action Sociale

En 1951, 25 villages de toiles accueillent environ dix-mille personnes chaque été. C'est grâce à leur comité d'entreprise qu'un grand nombre de salariés et leurs enfants ont découvert les vacances d'hiver, la haute montagne, pratiqué le ski, la plongée sous-marine ou le tennis.

La panoplie des activités physiques et sportives proposées par les CE s'est depuis, substantiellement élargie au fil des années. Aux clubs de football se sont adjointes progressivement des sections cyclistes, rugby, tennis, nautisme, golf...

Des deux semaines de congés payés... à la cinquième semaine

Début 1956 les ouvriers de chez Renault obtiennent la troisième semaine de congés payés qui sera généralisée à l'ensemble des travailleurs par la loi de mars 1956.

Après les grèves de mai 1968 et la négociation de Grenelle, le gouvernement validera la quatrième semaine de congés payés en mars 1969.

En 1981, le gouvernement Mauroy instaure la cinquième semaine de congés payés.

L'action aussi chez Canon France

Si pour certains, le demi quatorzième mois, les jours supplémentaires de congés payés, les JRTT, la couverture mutuelle, les activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise, l'information du personnel, etc. sont des acquis légitimes chez Canon France, il faut rappeler que la mobilisation du personnel a souvent été indispensable pour obtenir ce résultat.

En effet, ces acquis ne sont pas nés de la générosité de nos dirigeants.

Il est évident que la CGT, première centrale syndicale chez Canon depuis 29 ans exerce, grâce au soutien du personnel, un réel contre-pouvoir dans l'entreprise et que la Direction est contrainte d'en tenir compte dans le cadre de ses orientations politiques.

Les années 1980 ont été marquées par des actions syndicales importantes chez Canon qui ont permis de nombreuses avancées sociales, notamment la 6^{ème} semaine de congés payés, la mise en place des 39 heures, l'attribution du demi quatorzième mois, la révision du système salarial et de classification, etc.



Grève chez Renault en 1956



Grève chez Canon France en 1981



Quelques conquêtes sociales des années 1980 :

- Pause déjeuner pour le CAT de 12h30 à 13h30
- Obtention d'un 2^{ème} pont
- Paiement de la carte orange à 100 %
- Obtention d'une heure d'information syndicale
- Nouveau système de classification et reconnaissance des diplômes
- Passage de classification systématique tous les 5 ans
- Obtention d'un 1/2 quatorzième mois
- Accord mutuelle / prévoyance
- Augmentations salariales
- Etc.

En 1987, la CGT devient chez Canon le 1^{er} syndicat majoritaire dans toutes les instances et développe au niveau du C.E. le tourisme social avec l'investissement dans des villages vacances. En 1988, le CE organise son premier tournoi multisports à Paris.

Les années 2000 sont marquées par des grèves pour la mise en place des 35 heures. La CGT obtient une régularisation du calcul des congés payés sur les 5 dernières années pour tout le personnel. Elle obtient aussi le respect de l'application du minimum conventionnel notamment pour les cadres commerciaux. Canon a été contrainte de verser 3 millions d'euros d'indemnités aux salariés.

En 2002, pour tenter de casser le statut social du personnel et affaiblir la CGT, le P-DG décide de démanteler la Société Canon France en 10 Etablissements distincts. L'action de la CGT en justice aboutit à faire reconnaître une UES et permet la mise en place d'un CCE reprenant les activités gérées précédemment par le Comité d'Entreprise Canon. La cohésion sociale du personnel des établissements Canon est donc maintenue grâce à l'action de la CGT.

De nouveau majoritaire lors des élections professionnelles au sein des établissements en 2004, des accords de gestions ont été signés avec les Comités d'Etablissement. Les activités du CE Canon France ont pu ainsi être maintenues pour l'ensemble des salariés de l'UES.

L'année 2011 constitue un nouveau tournant avec l'annonce de la défiliatation des CBC. L'action syndicale et la mobilisation du personnel permettront le maintien du statut et des acquis sociaux.

En 2013, Canon France fusionne avec Océ et intègre son personnel. A cette occasion la direction tente de remettre en cause la 6^{ème} semaine de congés, l'action des salariés l'en a dissuadée.

Ce droit aux congés dont nous bénéficions tous aujourd'hui et parallèlement aux prérogatives et actions menées par le C.E. a permis à des milliers de salariés Canon depuis plus de 25 ans de se ressourcer en bénéficiant de séjours, voyages. Wenk-End, etc

D'ailleurs, en 2015 à l'occasion de la 11^{ème} cérémonie du Trophée des CE, le CE Canon s'est vu attribué par le jury, le 1^{er} prix de « l'aide individuelle au salarié et à sa famille ».

Au-delà du trophée et de la reconnaissance de notre action par des pairs, c'est toute la politique sociale menée par les élus du C.E. depuis 25 ans qui a été reconnue et valorisée.



Consultation du personnel lors des grèves de 1997



Action du personnel



Heure d'information syndicale au Siège



Mme Ghislaine Dubois, Présidente de la Commission ASC recueille au nom du CE le trophée

Et aujourd'hui ?

Le caractère collectif des droits des salariés est désormais enraciné. Le contrat de travail repose sur des droits collectifs. Par ailleurs, les salariés représentent un contre-pouvoir légal au sein même de l'entreprise, remettant en cause profondément le dogme libéral, qui donne tout le pouvoir au propriétaire.

Certains disent aujourd'hui qu'il faut arrêter de revendiquer de nouveaux acquis sociaux car la situation économique ne le permet plus. Pourtant, est-ce que la situation économique était plus florissante avant ? Et bien non ! En 1936, nous sommes en pleine crise économique après le krach boursier de 1929. Le taux de chômage dépasse les 12 % et ne comptabilise que ceux qui touchent des « fonds municipaux ». Des millions de travailleurs en sont réduits à se nourrir grâce aux soupes populaires. la précarité est la norme...!

On assiste indéniablement à une régression sans précédent de nos acquis. Depuis 2008, certains Etats européens (Italie, Grèce, Portugal), n'hésitent pas, pour nous faire payer leur crise, à supprimer des jours de congés annuels ou des jours fériés.

L'offensive se situe très clairement dans le cadre de l'idéologie libérale qui a prévalu jusqu'en 1936. Notre protection sociale répond de plus en plus à une logique gestionnaire, qui n'a plus rien à voir avec son objectif initial : elle a été créée pour éradiquer l'exclusion et assurer à tous un salaire. Aujourd'hui le seul critère est l'équilibre du système. Quant aux droits des travailleurs dans l'entreprise, ils sont systématiquement remis en cause dans le cadre du Code du travail.

Canon France s'inscrit également dans cette logique de dénonciation des acquis dans le but d'augmenter sa rentabilité. **Donc, aujourd'hui plus qu'hier, nous devons nous organiser et nous mobiliser afin de défendre ce que nous avons obtenu par la lutte collective.**



J'AGIS
JE M'ENGAGE
JE ME SYNDIQUE!

**Il est toujours bon de comprendre d'où on vient
pour savoir où on va ...**



Section Syndicale CGT Canon France
17 quai Paul Doumer - 92414 Courbevoie Cedex
Tél : 01 41 16 07 97 - Mail : cgtcanon@free.fr